

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **COMMUNE DE SISTERON**

#### DMST 2022-07-16

#### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – Lot 8 : Remplacement frigorifères quai

Attribution du marché

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°.

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire. conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 8 Remplacement frigorifères quai, ce marché a été attribué à l'entreprise PROVENCE FROID INDUSTRIE dont le siège se situe – ZA de la Tranche N°5 – 04180 VILLENEUVE pour le montant suivant de : 89 499.00 € H.T.

### DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 8 Remplacement frigorifères quai, ce marché a été attribué à l'entreprise PROVENCE FROID INDUSTRIE pour le montant de : 89 499.00 € H.T.

**ARTICLE 2**: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **PROVENCE FROID INDUSTRIE**.

Fait à Sisteron, le 2 septembre 2022

Pour copie conforme Le Maire. **Daniel SPAGNOU**